

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-042-2019**

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ TR_2019_03 RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE D'ENDUITS SUPERFICIELS D'USURE MONOCOUCHE SUR LES RUES ET PLACES EN AGGLOMERATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBRET COMMUNAUTE 2019.

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation applicable aux marchés publics,

Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

✚ Considérant la consultation pour la mission dont l'objet est le suivant :

La présente consultation concerne un marché de mise en œuvre d'enduits superficiels d'usure monocouche sur les rues et places en agglomération de la communauté de communes d'Albret Communauté 2019.

Lieux d'exécution : périmètre intercommunal

✚ Considérant le déroulement de la consultation :

- **Appel d'offres Marché en procédure adapté.**
- **La durée du marché à intervenir débute à la date de réception de la notification par le titulaire et pour une durée d'un an.**
- **Date de lancement de la consultation sur profil d'acheteur DEMAT-AMPA : le 20/05/2019**
- **Date limite de réception des offres : le 07/06/2019 à 12h**
- **Critères pondérés de sélection des offres :**
 - **Valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire technique (50%)**
 - **Prix (50%)**
- **Ouverture des plis : le 07/06/2019**
- **Analyse des offres : le 13/06/2019 à 14h30**

✚ Considérant le **rapport d'analyse** des offres remis par la commission et validé par le pouvoir adjudicateur synthétisé ci-dessous :

- Nombre de plis reçus :
- Dans les délais : 3 plis.

Marché enduits
- COLAS SUD OUEST - Entreprise EUROVIA - Entreprise MALET

- Notations et classement par lots

PRESTATION ENDUITS	ENTREPRISE EUROVIA	ENTREPRISE COLAS	ENTREPRISE MALET
CRITERE PRIX	48,4	50	46,3
CRITERE TECHNIQUE	44,00	48,00	33,00
NOTE GLOBALE /100	92,4	98	79,3
CLASSEMENT	2	1	3

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

A DECIDE

Article 1 : d'attribuer, de signer et de notifier (27/06/2019) le marché TR_ 2019_03 relatif à la mise en œuvre d'enduits superficiels d'usure sur les rues et places en agglomération de la Communauté de Communes Albret Communauté comme suit :

- ✓ Entreprise Colas Sud-Ouest

Article 2 : De préciser que les crédits nécessaires aux budgets 2019 sont prévus.

Fait à NERAC - 1 JUL. 2019

Le Président,

Alain LORENZELLI

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire